

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Tempêtes

Ruissellements

Inondations

Mouvement de terrain

Risques industriels

Risques sanitaires



Ville de
Viarmes

Document à conserver

Ce que nous protégeons

- 
- Un territoire de 8,2 km² avec une partie centrale urbanisée, un plateau surélevé au Sud, des parties boisées à l'Ouest et à l'Est
 - 5 100 habitants dans 2 000 logements
 - Près de 1 200 jeunes dans les établissements scolaires
 - 420 personnes de plus de 75 ans dont 60 résidents de l'établissement communal pour personnes âgées (EHPAD).
 - 920 emplois dans la commune dans 350 établissements, un projet de parc d'activités
 - Un grand nombre d'établissements recevant du public, des équipements culturels et sportifs très fréquentés, plus de 40 associations actives
 - Des voies routières importantes, un trafic ferroviaire relié à Paris
 - De multiples réseaux techniques : bus, eau potable et usée, énergie, enlèvement de déchets

Sommaire

Mot du Maire	3
Panorama des risques majeurs à Viarmes	4
Comment être alerté en cas de danger ?	5
Les tempêtes et autres risques climatiques	6
Les ruissellements et autres inondations	7
Les mouvements de terrain	8
Les risques industriels	9
Les risques sanitaires – Les principaux sigles utilisés	10
Qui fait quoi pour notre sécurité civile ?	11
Les numéros d'urgence et sites utiles	12

Mot du Maire

Viarmois, Viarmoises,

Malgré tous les efforts de nos sociétés développées, **le risque zéro n'existe pas**. Sans céder au catastrophisme, nous devons nous préparer à l'exceptionnel.

L'actualité nous fournit régulièrement des exemples à méditer : grandes tempêtes annoncées et tornades locales imprévisibles, accidents technologiques brutaux et pollutions chroniques, attentats visant à créer un climat de peur générale.

Tous ces événements restent rares mais possibles et leurs conséquences peuvent être très importantes. C'est la définition du **risque majeur** : la rencontre d'un danger (ce qui nous menace) et d'un enjeu vulnérable (ce que nous devons protéger).

Viarmes n'est pas épargnée par les dangers potentiels. Certes le niveau de risque technologique est particulièrement faible. Cependant notre territoire peut être exposé aux ruissellements et glissements de terrain, aux transports de matières dangereuses, et à bien des risques généraux (naturels et sanitaires).

Mais **le risque majeur n'est pas une fatalité**. Notre collectivité peut assurer sa sécurité civile, en limitant certains dangers (la prévention) et en se préparant à la crise (l'action).

La loi confie à la commune (et en particulier au maire), dans une bonne complémentarité avec les secours (sapeurs-pompiers, SAMU, forces de l'ordre) certaines **missions de sauvegarde**.

La commune est chargée notamment de : l'alerte de la population, la mise à l'abri et l'hébergement d'urgence, la communication de crise jusqu'au retour à la normale.

Pour cette raison, Viarmes a élaboré depuis l'année dernière un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Il fait un diagnostic complet des risques et établit des procédures de crise adaptées à un grand nombre de scénarios. Ce document est consultable en mairie.

Vous avez entre les mains une synthèse du PCS appelée **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM). Je vous demande de conserver ce document, de le partager avec vos proches et de vous y référer en cas de problème. Vous y trouverez un rappel des dangers possibles, de l'action de la mairie et des consignes de sécurité à respecter. Il peut aussi vous être utile pendant vos déplacements.

L'amélioration et le partage de notre « culture du risque » nécessite un effort permanent. Je me suis engagé personnellement à ce que la commune se prépare toujours mieux dans les prochaines années. Mais comme le dit la loi, « **toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile** ».

Merci de nous aider à protéger notre ville.

William ROUYER
Maire de Viarmes



Panorama des risques majeurs à Viarmes



Risques naturels

Ruissellements, glissements de terrain

Autres risques : tempêtes, autres inondations, canicule et grands froids

Risques technologiques

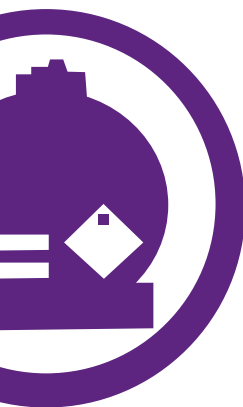
Transports de matières dangereuses

Autres risques : centrales nucléaires

Risques sanitaires

Réseaux d'eau et d'assainissement

Autres risques : pollution atmosphérique, maladies infectieuses



Risques sociétaux

Mouvements de foule en cas d'événement local,
accidents collectifs de voyageurs

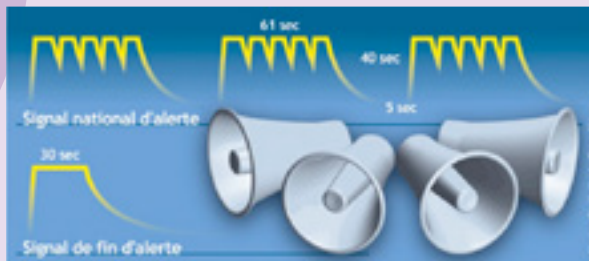
Autres risques : conséquences d'actions terroristes



Comment être alerté en cas de danger ?

- **Les cartes « vigilance météo » de MétéoFrance** : à la télévision, sur Internet, par les alertes sur mon portable.
- **Les alertes préfectorales** (canicule, grands froids, pollution atmosphérique) : via la mairie, sur le site Internet de la Préfecture.
- **La sirène du Signal National d'Alerte (SNA)** relayée à Viarmes (accident industriel grave, accident nucléaire) : un cycle de trois fois 1 minute et 41 secondes.

Pour apprendre à reconnaître ce signal, rendez-vous sur www.iffp-rme.fr pour l'écouter.



- **Les médias** : télévision, presse, réseaux sociaux.
- **Les moyens municipaux** en fonction des circonstances et du temps disponible : véhicule avec haut-parleur, piéton avec mégaphone, porte à porte, panneaux d'affichage, cloche d'église, etc.
- **La mairie a la responsabilité de** diffuser l'alerte aux populations concernées et aux principaux établissements locaux. L'alerte peut être relayée par les entreprises ou les établissements scolaires. En cas d'alerte, n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté de l'établissement (PPMS).
- **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** de Viarmes prévoit également des compléments à l'alerte initiale : communication avec les habitants, déplacements des autorités sur le terrain, etc.

Dans tous les cas d'alerte

Je suis vigilant et je cherche à m'informer (radio France Bleu 107.1 MHz)
Je respecte les consignes des autorités et je suis solidaire avec les autres
Je ne surcharge pas le réseau téléphonique
Je ne vais pas chercher les enfants à l'école pendant une crise
J'envisage un stock d'urgence en cas d'isolement et un sac d'urgence en cas d'évacuation
Je fais le point des dégâts avant de contacter mon assurance
Je ne m'impatiente pas si je dois vivre pendant quelques temps en « mode contraint »



Les tempêtes et autres risques climatiques

Viarmes se trouve dans une zone moyenne en termes de température et de précipitations (700 mm par an). Cependant la ville peut être concernée par :

- **de grandes tempêtes** d'origine océanique
- **des épisodes locaux brutaux** (orages, grêle)
- **des périodes climatiques extrêmes** (canicule, grand froid)

Les cartes de vigilance météo de MétéoFrance permettent de suivre 9 risques climatiques différents avec 4 niveaux de vigilance :



■ Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

■ Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

■ Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

■ Pas de vigilance particulière.

Que faire en cas de tempête et autres risques climatiques ?

Avant : je m'inscris à la mairie pour signaler ma vulnérabilité en cas de perturbations météo (âge, santé, difficultés de déplacement) ; j'envisage un stock d'urgence en cas d'isolement et un sac d'urgence en cas d'évacuation ; je réfléchis à la manière de limiter mes déplacements professionnels et personnels ; je mets mon véhicule et mes équipements d'extérieur à l'abri.

Pendant : je ne reste pas dehors sous les arbres (orages) ; à l'intérieur je m'éloigne des vérandas et plafonds vitrés (orages) ; je débranche les appareils électriques et le gaz (orages) ; je me protège du froid (chauffage révisé, vêtements adaptés, alimentation) ; je me protège de la chaleur (eau, ombre, pièces fraîches).

Après : dehors je fais attention aux éléments fragilisés par un orage (arbres, toits, lignes électriques, routes) ; je fais l'inventaire des dommages avant de contacter mon assurance.



Ruissellements et autres inondations

Viarmes a été concernée par plusieurs épisodes de ruissellement urbain liés au dénivelé de la commune. La commune a obtenu des arrêtés de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle à 7 reprises, par exemple en 2005, 2006, et 2013.

Ci-dessous la carte extraite du Plan Local d'Urbanisme avec les axes d'écoulement des eaux en pointillés bleus :



Les zones identifiées ont des règles de construction plus contraignantes qui sont prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme de la ville. Différents travaux s'efforcent de canaliser les flux d'eau pluviale.

Que faire en cas d'inondation ?

Avant : je m'informe sur la météo ; je pense aux équipements vulnérables à l'eau ; je rentre les équipements d'extérieur ; je prépare des matériaux pour limiter les entrées d'eau ; j'envisage le transfert des objets exposés et des produits polluants vers une zone mieux protégée.

Pendant : si je suis chez moi mais sous la menace de l'eau, je me mets en hauteur ; je débranche tous mes appareils électriques ; je me déplace le moins possible ou j'évite tout déplacement ; si je suis à l'extérieur, je ne traverse pas en voiture une zone submergée par l'eau.

Après : en sortant, je fais attention à ce qui a pu être fragilisé ; je ne m'approche pas des lignes électriques ou téléphoniques ; je fais attention aux risques de chutes cachés par l'eau ; je fais vérifier l'installation électrique inondée avant de la rebrancher.



Les mouvements de terrain

À Viarmes, ce risque recouvre des faibles possibilités de coulées de boue (liées aux inondations), compressions de zones alluvionnaires (au nord), retrait-gonflements des argiles (au centre), dissolution des secteurs de gypse (au sud), tassements liés à la présence de carrières souterraines (qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral).

La ville est très faiblement concernée par les risques de séismes (tremblements de terre) puisqu'elle se trouve en zone de niveau 1 (5 niveaux sur le territoire français).

Que faire en cas de mouvement de terrain ?

Avant : je me renseigne pour savoir si je suis dans une zone fragile ; si oui, j'envisage la (faible) probabilité d'une évacuation et je réfléchis au contenu d'un sac d'urgence et de mes solutions d'accueil temporaire.

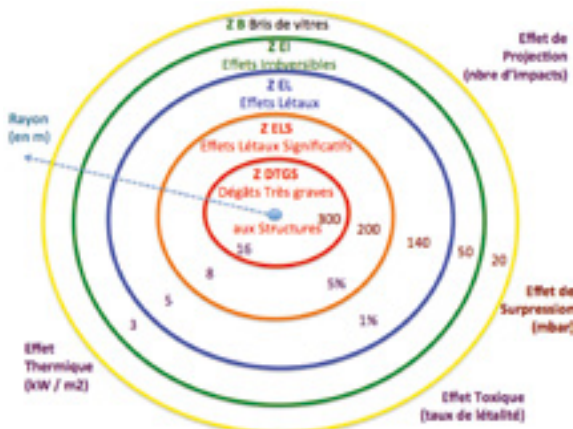
Pendant : j'avertis la mairie de tout événement significatif (affaissement) ; en cas de signal menaçant (bloc en surplomb, fort craquement, fissure importante), je coupe les réseaux (eau, gaz, électricité) et j'évacue le bâtiment ; j'applique les consignes données par les forces de secours ou la mairie.

Après : je fais vérifier l'état du bâtiment après tout événement, et notamment avant tout retour.



Les risques industriels

Les accidents industriels (usines, citernes) peuvent créer plusieurs types de risques : incendies, explosions (projections, effet de surpression dit « effet de souffle »), fuites de produits. L'impact est décroissant selon que l'on s'éloigne du lieu de l'accident .



À Viarmes, aucun site industriel classé ne se trouve sur le territoire et aucun site sensible n'est situé à proximité immédiate de la commune. Le risque de Transport de Matières Dangereuses est essentiellement routier (D922, D909) et lié au réseau de gaz. Le nord de Viarmes est par ailleurs concerné par une ligne électrique à Très Haute Tension.

Viarmes se trouve à moins de 150 kilomètres de trois centrales nucléaires : Nogent sur Seine (Aube), Penly et Paluel (Seine Maritime). En cas d'accident, la commune distribuera à la population un stock d'urgence de comprimés d'iode.

Que faire en cas d'accident industriel ?

Avant : j'envisage la (faible) possibilité d'un confinement (stock d'urgence) ou d'une évacuation (sac d'urgence) : j'apprends à reconnaître le signal national d'alerte (sirène).

Pendant : en entendant la sirène d'alerte, je me confins chez moi : fermeture des portes et fenêtres, limitation des entrées d'air ; je ne fume pas ; sur instruction, j'évacue avec un sac d'urgence ; sur instruction, je me rends dans un centre de distribution de comprimés d'iode (nucléaire).

Après : j'aère mon habitation ou le local dans lequel je me trouvais ; en cas d'irritation je me lave et je me change immédiatement.



Les risques sanitaires

À Viarmes, les risques sanitaires pourraient concerner :

- une rupture d'approvisionnement ou une pollution de l'eau potable
- un épisode de pollution atmosphérique
- une pandémie grippale ou une autre maladie infectieuse
- un problème d'intoxication alimentaire dans un lieu de restauration collective

Tous ces risques font l'objet d'actions de prévention, de surveillance et de gestion de crise le cas échéant. Par exemple la pollution atmosphérique est suivie par Airparif à la station de Gonesse et la Préfecture informe la commune sur le dépassement de seuils d'information ou d'alerte.



Les principaux termes de la sécurité civile

ARS	Agence Régionale de Santé
CAHDU	Centre d'Accueil, d'Hébergement et de Distribution d'Urgence
CUMP	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOS	Directeur des Opérations de Secours (maire ou Préfet)
ERP	Etablissement Recevant du Public
IAL	Information des Acquéreurs et des Locataires (chez le notaire)
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
NRBC	Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique
ORSEC	Organisation de la Réponse de SEcurité Civile (plan préfecture)
PCC	Poste Communal de Commandement (cellule de crise mairie)
PCS	Plan Communal de Sauvegarde (mairie)
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sureté (scolaires)
PPI	Plan Particulier d'Intervention (site industriel sensible)
PPRI / MT	Plan de Prévention des Risques d'Inondation / de Mouvements de Terrain
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours (pompiers)
SNA	Signal National d'Alerte (sirène)
TMD	Transport de Matières Dangereuses

Qui fait quoi pour notre sécurité civile ?

Le Maire

- est le responsable du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- est le Directeur des Opérations de Secours et coordonne la cellule de crise municipale
- facilite les actions des sapeurs-pompiers et les forces de l'ordre
- rend compte aux autorités préfectorales

Le Préfet

- coordonne les forces de secours
- peut déclencher le plan ORSEC
- peut devenir Directeur des Opérations de Secours si la crise concerne plusieurs communes ou si elle dépasse les moyens de la commune

La ville de Viarmes assure les missions de sauvegarde

- diffusion de l'alerte
- mise à l'abri des personnes et des biens
- hébergement d'urgence
- communication de crise

En cas d'événement grave, la mairie peut organiser **plusieurs lieux de gestion de crise** (localisation en fonction des circonstances)

- une cellule de crise pour coordonner les actions
- un centre d'accueil et d'hébergement
- un service de renseignement d'urgence
- une salle de réunion publique

Enfin, la ville de Viarmes facilite le déploiement des secours sur le territoire communal : poste médical avancé, zone d'atterrissage d'hélicoptère, cellule d'urgence psychologique.

Les structures intercommunales et leurs prestataires

- gèrent et adaptent à la situation les services à la population qui les concernent (déchets, eau, assainissement, transports)

Les Établissements Recevant du Public (ERP) et les entreprises

- informent d'un éventuel danger
- relaient l'alerte auprès des usagers et des salariés
- adaptent leur activité en cas de crise
- les écoles peuvent déclencher leur PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté)

Les citoyens

- réagissent aux alertes
- se mettent en sécurité
- facilitent les secours par leur comportements
- se montrent patients et solidaires
- peuvent se préparer davantage avec un Plan familial de Mise en Sureté (PFMS)

Numéros d'urgence et sites utiles

112

Numéro d'urgence
unique (européen)

18

Pompiers

17

Police

15

SAMU

Numéro d'urgence
quand difficultés à entendre
ou parler (par SMS / fax)

114

France Bleu Paris

107.18 MHz

Numéros d'urgence entretien des réseaux :

Enedis (ErDF) **09 72 67 50 95**

Engie (GrDF) **0800 47 33 33**

Météo France

www.meteofrance.com

AirParif

www.airparif.asso.fr

**Conseil Départemental
du Val d'Oise**

www.val-doise.gouv.fr

Prévention

des risques majeurs

www.risques.gouv.fr

www.prim.net

Téléchargez l'application



sur votre smartphone

**Soyez toujours attentifs aux consignes
de vigilance et d'information**

PLAQUETTE À CONSERVER

Cette plaquette est téléchargeable sur le site Internet de la ville. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le Plan Communal de Sauvegarde de Viarmes à la mairie. La commune reste à votre écoute en cas de besoin complémentaire.

Mairie de Viarmes

Place Pierre Salvi

95270 Viarmes

01 34 09 26 26

hoteldeville@viarmes.fr

www.viarmes.fr

